unité 48

Genre et patrimoine culturel immatériel

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2016



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d’utilisation de l’Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les images dans cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être commercialisées ou reproduites sans l’autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : Gender and intangible cultural heritage

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part de l’UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’UNESCO et n’engagent en aucune façon l’Organisation.

plan de cours

Durée :

3 à 4 heures

Objectif(s) :

Faire prendre conscience de la dynamique des genres (la dynamique des rapports entre les sexes, tant d’un point de vue biologique que social) inhérente à la création, la pratique, l’interprétation, la transmission et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et, dans le même temps, doter les participants du corpus de connaissances et de compétences nécessaires pour analyser et expliquer pourquoi le patrimoine culturel immatériel est déterminant dans la création et la transmission des identités et des rôles liés au genre. En outre, permettre aux participants de comprendre la nature dynamique de ces processus et les opportunités d’évolution vers une plus grande égalité des genres, et surmonter la discrimination fondée sur le genre par la pratique du patrimoine culturel immatériel.

DESCRIPTION :

L’unité permet de débattre des différents aspects de l’interaction entre la dynamique des genres et le patrimoine culturel immatériel, et de l’importance du patrimoine culturel immatériel dans les processus de création et de transmission des identités et des rôles liés au genre. Au moyen d’études de cas et d’apprentissages basés sur des activités concrètes, les participants réfléchissent sur les différents modes de transmission par les communautés de patrimoine culturel immatériel, des valeurs, normes et attentes en matière de genre, et sur la façon dont ces processus contribuent à façonner les identités de genre des membres des communautés. Les participants découvrent comment l’accès et la participation à des expressions particulières du patrimoine sont souvent régis par des normes fondées sur le genre. En outre, ils apprendront comment les rôles de genre, également appelés sexospécifiques, changent car le patrimoine culturel immatériel s’adapte en permanence aux évolutions sociales et environnementales. Ils débattront de la façon dont la négociation, menée en permanence au sein des communautés, sur les rapports entre les genres peut offrir des opportunités de surmonter, grâce au patrimoine culturel immatériel, la discrimination fondée sur le genre que l’on peut observer dans la pratique de ce patrimoine.

*Proposition de déroulement de l’unité :*

* Sensibilisation au genre et à son lien avec le PCI, au moyen d’une activité d’amorce destinée à briser la glace et à faire prendre conscience aux participants de leurs présuppositions à propos du genre, de l’interprétation/pratique du PCI et de sa sauvegarde.
* Problèmes relatifs à l’égalité des genres dans la sauvegarde du PCI et aux aspects potentiellement discriminatoires du PCI.
* Présentation et étude de différentes études de cas d’éléments fictifs du PCI, destinées à analyser les rôles de genre, les liens entre les hommes et les femmes, et les problèmes liés au genre.
* Séance de conclusion : discussion sur des points précis soumis aux participants.

DOCUMENTS de référence :

* Note du facilitateur de l’Unité 48
* Présentation PowerPoint de l’Unité 48
* Études de cas 40 à 44 (l’étude de cas 42 est facultative)
* Imprimés 1 et 2 de l’Unité 48
* Rapport de l’UNESCO « Égalité des genres, patrimoine et créativité » (2014) <http://www.unesco.org/new/fr/culture/gender-and-culture/gender-equality-and-culture/the-report/>
* Décisions de la huitième session du Comité intergouvernemental (Document ITH/13/8.COM/Décisions <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00473>) relatives au genre, suite aux recommandations du Service d’évaluation et d’audit (IOS) faites dans le cadre de son Évaluation du travail normatif de l’UNESCO dans le domaine de la culture. Partie I : Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
* Orientations pour la priorité Égalité des genres, UNESCO 2011 (<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BSP/GENDER/GE%20Guidelines%20December%202_FINAL.pdf>) (*document en anglais*)
* Projet de Directives opérationnelles sur « Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et développement durable au niveau national ». Paragraphe 14 sur l’égalité des genres, dans l’annexe du document ITH/14/9.COM/13.b (<http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-14-9.COM-13.b-FR.doc>)
* Enregistrement audio des débats sur le point 13.b de l’ordre du jour de la 9e session du Comité, et décision qui en a résulté. (<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00574>)
* Aide-mémoire pour l’élaboration d’une candidature à la Liste de sauvegarde urgente et Aide-mémoire pour l’élaboration d’une candidature à la Liste représentative. Paragraphe 24 sur l’hétérogénéité des communautés (<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00184>)
* Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[1]](#footnote-1)

Notes et suggestions

Cette unité aborde une question éminemment complexe et sensible qui demande donc au facilitateur une certaine familiarité avec les éléments d’introduction (cf. commentaires du facilitateur ci-après) qui détaillent les principaux concepts de cette unité, et une sensibilité aux normes locales, tant culturelles que religieuses qui pourraient être contraires à certaines des idées exposées. C’est la raison pour laquelle la session d’ouverture de l’unité se consacre à définir les limites de l’acceptation par les participants des différents rôles de genre. Le facilitateur devra être très attentif à ces limites et adapter les présentations en conséquence.

Les documents suivants devront être mis à disposition des participants par le facilitateur. Ils constituent un ensemble de ressources que les participants pourront utiliser afin d’approfondir la compréhension du genre et de son interaction avec le PCI et la sauvegarde du PCI, qu’ils auront acquise dans le cadre de cette unité : les décisions relatives au genre, de la huitième session du Comité intergouvernemental (document ITH/13/8.COM/décisions) ; le rapport de l’UNESCO « Égalité des genres, patrimoine et créativité » (UNESCO, 2014) ; les Orientations pour la priorité Égalité des genres (UNESCO, 2011), et le paragraphe 14 du projet de Directives opérationnelles sur « Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et développement durable au niveau national » (annexe du document ITH/14/9.COM/13.b).

S’il le souhaite, le facilitateur pourra insister sur les points suivants :

* La dynamique des genres du PCI et de sa sauvegarde est extrêmement diverse, et chacun d’entre nous est influencé et limité dans sa compréhension par son propre contexte culturel ;
* le rôle constitutif que joue le PCI dans la formation et l’expression des identités de genre ;
* l’accès et la participation à des expressions particulières du patrimoine sont souvent définis par ces normes sexospécifiques ;
* le PCI et les rôles de genre sont dynamiques et peuvent connaître des changements et des évolutions.

unité 48

Genre et patrimoine culturel immatériel

Exposé DU facilitateur

#### introduction

La dynamique des genres du PCI

Les interactions entre le genre et la pratique, la représentation et/ou l’interprétation du PCI sont extrêmement complexes et reposent parfois sur un équilibre délicat. Le patrimoine étant un processus dans lequel l’identité (notamment l’identité de genre) et la signification sociale et culturelle font l’objet d’une médiation, d’une évaluation et d’une négociation, les interventions sur le PCI - de son identification à la mise en œuvre de mesures de sauvegarde – auront un impact potentiel sur les identités et les rôles de genre, voire sur le PCI lui-même, qui pourra prendre diverses formes. En outre, différentes fonctions liées au PCI sont accomplies par différentes catégories de population au sein même de la communauté : les femmes peuvent avoir des connaissances et des savoirs dans le domaine des plantes médicinales et être détentrices ou transmettre une tradition textile ; les hommes peuvent avoir des connaissances et des savoirs sur les phénomènes naturels et les activités agricoles ; et les hommes et les femmes peuvent collaborer pour perpétuer le calendrier des cycles et des saisons. La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[2]](#footnote-2) étant le seul traité international consacré exclusivement au PCI, cette unité met en grande partie l’accent sur la Convention, il convient cependant de souligner que l’unité aborde également la question du genre et du PCI de manière plus générale.

La sauvegarde consistant souvent à attribuer une « valeur patrimoniale » à des éléments culturels, elle doit nécessairement s’intéresser à la question de qui représente qui et à quel titre : les chefs des praticiens, les responsables de la communauté, les gouvernements ou les autorités de l’état, ceux qui parlent pour les femmes ou pour les hommes, pour les différentes générations ou pour les différents groupes de genre. Cependant, ces concepts peuvent être très sensibles pour certains participants et il est conseillé d’être très prudent quant à la façon de les introduire et aux choix des termes. S’agissant de l’élaboration et de la mise en œuvre de politiques, des différences liées au genre peuvent apparaître dans la manière dont les femmes et les hommes répondent aux concepts inhérents à la sauvegarde du PCI. Il n’y a cependant pas de règle absolue quant à la façon dont les hommes et les femmes et/ou les groupes définis par le genre perçoivent de telles questions, et il s’agit là d’un point essentiel à faire passer ici.

Égalité des genres et PCI

Les droits de l’homme qui, aux termes de la Convention de 2003, sont l’un des aspects de la sauvegarde du PCI, exercent une influence sur la sauvegarde de différentes façons : (a) en considérant la sauvegarde du PCI comme un droit de l’homme en soi pour la communauté culturelle et ses membres ; (b) les droits de l’homme sont généralement nécessaires à la création d’un environnement favorable dans lequel le PCI peut être reconnu et sauvegardé au titre de la Convention. Ceci s’inscrit dans un contexte politique plus large, celui de l’analyse selon le genre mise en œuvre par l’UNESCO qui « vise à transformer le développement de telle façon que l’égalité devienne à la fois un moyen et une fin ». Les droits de l’homme et la notion générale d’égalité des genres (ou de parité) envisagent le genre sous un aspect dualiste (homme/femme), ce qui fait courir un risque de compréhension par trop simpliste de la dynamique des genres et qui peut s’avérer problématique lorsqu’on l’applique au PCI. À cet égard, il est utile d’engager un processus de réflexion critique qui remette en question la « dualisation » appliquée aux concepts de genre, car cette dualisation ne permet pas de renforcer ces concepts. Nous devons lutter contre les stéréotypes existants et éviter de les reproduire.

Envisager le PCI à travers le « prisme du genre »

Pour certains éléments du PCI, la dynamique des genres est importante dans le processus de formation de l’identité et peut avoir un impact positif ou négatif sur les individus et les groupes au sein d’une communauté culturelle. Il est donc essentiel d’être conscient des dangers encourus par ces individus et ces groupes lorsque l’on met en exergue leur marginalisation et leur exclusion, tant de la participation aux éléments du patrimoine que du processus de prise de décision. Pour cela, il est important d’envisager le PCI et sa sauvegarde à travers un « prisme du genre », ce qui implique de s’intéresser aux expériences vécues par les femmes vis-à-vis des hommes, et vice-versa, ainsi qu’aux autres genres au delà de la dichotomie homme/femme.

Nous devons chercher à savoir si ces différents rôles ont effectivement le pouvoir de dominer ou d’humilier. En effet, le simple fait qu’une représentation, une pratique ou un rituel soit soumis à une ségrégation fondée sur le sexe (ou sur l’âge, le statut, l’ethnicité, etc.) ne rend pas obligatoirement l’événement discriminatoire en soi. D’autant que certains des espaces dans lesquels le PCI est interprété et pratiqué exclusivement par des femmes peuvent constituer les seuls espaces dans lesquels elles sont en mesure de le faire (notamment dans des sociétés dominées par les hommes). Les pratiques et représentations culturelles traditionnelles qui sont exclusivement féminines peuvent être utilisées par les femmes comme un moyen d’expression et peuvent également leur conférer un certain statut social. En Afghanistan, les landays, une forme de poésie orale pratiquée par les femmes pashtounes, procurent à leurs interprètes féminines un indispensable moyen d’expression et des avantages d’ordre social ainsi qu’un espace social/culturel destiné aux femmes, qui n’ont habituellement pas la capacité d’accéder à la sphère publique. Il convient donc d’être très prudent lorsque l’on aborde la société à travers un filtre de non-discrimination qui peut s’avérer trop strict ou trop simpliste, et il est important de comprendre le contexte social général du PCI en question ainsi que les possibles avantages, et préjudices, d’ordre social qui lui sont inhérents.

Potentiel d’évolution du PCI pour répondre à de nouveaux besoins d’ordre social

Dans certains cas, il est nécessaire d’engager un dialogue transformatif au sujet de la discrimination fondée sur le genre, destiné à permettre la reconnaissance officielle d’une pratique particulière en tant que PCI. Cela implique un processus de négociation par lequel les différentes parties prenantes trouvent des moyens de transformer et d’adapter une pratique culturelle afin de la rendre plus acceptable au regard des droits de l’homme, sans pour autant modifier, voire lui faire perdre, sa signification principale. On citera à titre d’exemple, la tradition qui, dans le cadre d’une fête, consiste à jeter un chat vivant depuis une tour. Avec l’accord de la communauté, un animal empaillé remplace désormais le chat, et la signification essentielle de cette tradition demeure. Afin qu’une telle négociation puisse se dérouler, il faut que la compréhension de l’équilibre entre les genres par la communauté culturelle soit mise en avant et valorisée, et que l’importance d’écouter une diversité de voix issues de la communauté soit reconnue. Se pose alors la question de savoir qui est en charge de prendre de telles décisions et de représenter la communauté. Lorsque l’on envisage une telle possibilité de transformation, il convient également de se poser d’autres questions, notamment : Pour un groupe donné, à quels objectifs socio-économiques le PCI répond-il ? Existe-t-il des solutions alternatives afin de satisfaire à ces besoins ?

#### aperçu de l’unité

Afin de présenter les concepts importants qui sous-tendent la dynamique des genres du PCI, et la façon dont ceux-ci peuvent se traduire dans une approche de la sauvegarde sensible au genre, deux unités ont été conçues : l’Unité 48 sur le genre et le patrimoine culturel immatériel, et l’Unité 49 sur une approche sensible au genre pour sauvegarder le PCI. Ces unités peuvent être utilisées ensemble et constituer la base d’un atelier de deux jours sur le genre et le PCI, ou être incorporées au sein d’ateliers traitant de sujets tels que la mise en œuvre de la Convention, l’inventaire, la préparation de plans de sauvegarde, etc. Ces deux unités sont donc conçues afin d’être présentées avec une grande flexibilité.

L’Unité 48 se décompose en quatre sessions d’une durée différente. Les principales activités suivantes sont proposées :

***Session 1 : Sensibilisation au genre et à son lien avec le PCI.*** Cette session commence par une courte activité d’amorce destinée à briser la glace entre les participants, et conçue afin qu’ils prennent conscience des présuppositions qu’ils peuvent avoir à propos du genre. Suit une séance de brainstorming sur les divers aspects du genre en lien avec le PCI, son interprétation/sa pratique et sa sauvegarde. Cela permettra au facilitateur de se faire une première impression quant aux attitudes des participants face aux questions de genre, et aux limites au sein desquelles il devra accomplir sa tâche de présentation de l’unité.

***Session 2 : Égalité des genres et discrimination dans le cadre du PCI.*** Comment l’égalité entre les genres peut-elle être prise en compte dans le cadre de la sauvegarde du PCI ? Comment les aspects potentiellement discriminatoires du PCI peuvent-ils être traités ? Ces deux questions sont abordées lors de cette session qui est organisée au moyen de divers exercices dont un court jeu de rôle.

***Session 3 : Présentation de différentes études de cas sur des éléments fictifs du PCI***. Dans cette session, différentes études de cas sont présentées. Chacune se base sur plusieurs cas réels. Elles sont destinées à analyser les rôles spécifiques des genres, les liens entre les groupes de genre, et les questions relatives au genre qui affleurent lors de l’examen des éléments. Les cinq types de cas présentés concernent les catégories d’éléments du PCI suivantes : (i) une production artisanale, constitutive du PCI, dans laquelle les femmes et les hommes ont des rôles spécifiques. L’étude de ce cas permettra d’analyser les modèles de participation sexospécifique ; (ii) le PCI et la prévention/résolution des conflits ; (iii) une expression artistique, constitutive du PCI, interprétée exclusivement par un groupe spécifique de genre qui, bien qu’il ne soit pas accepté par la société, dispose d’un statut reconnu dans le contexte de cette pratique et peut ainsi subvenir à ses besoins (étude de cas facultative) ; (iv) une expression artistique, constitutive du PCI, dans laquelle les relations entre les genres sont un élément de l’interprétation ; (v) un élément du PCI dans lequel les rôles de genre traditionnels sont remis en question, ce qui est l’occasion de s’interroger sur la portée des conséquences de cette remise question sur les relations sociales au sens large.

***Session 4 : Session de conclusion***. Cette session est basée sur un jeu de questions-réponses, destiné à tester la compréhension par les participants des concepts introduits dans l’unité et à réaffirmer les idées principales.

#### MATéRIel mis à disposition pour l’unité

Outre le matériel mis à disposition des participants et destiné à les aider à se préparer à l’atelier et à en rendre la compréhension plus facile, les notes du facilitateur fournissent également des informations de fond sur l’analyse selon le genre (connue également sous le terme anglais de « gender mainstreaming »), sur la dynamique des genres du PCI et sur les avancées du Comité intergouvernemental en matière d’introduction du genre dans le fonctionnement de la Convention.

Il convient de remettre aux participants tous les exercices et imprimés que le facilitateur estime nécessaires, ainsi que les documents de référence de l’unité, tels que le Rapport de l’UNESCO « Égalité des genres, patrimoine et créativité » (2014) ([http://www.unesco.org/new/fr/culture/gender-and-culture/gender-equality-and-culture/the report/](http://www.unesco.org/new/fr/culture/gender-and-culture/gender-equality-and-culture/the-report/))

En outre, des études de cas, illustrant cinq différents scénarios de la dynamique des genres du PCI, constituent la base d’exercices complémentaires. L’étude de cas 42 est facultative. Il revient au facilitateur d’estimer la justesse du contexte de cette étude par rapport aux convictions sociales et aux croyances culturelles des participants.

#### préparation à l’atelier

En ce qui concerne la préparation, il convient de rappeler que les unités consacrées au genre doivent être utilisées dans le cadre d’ateliers thématiques tels que :

* Atelier de formation sur la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
* Atelier de formation sur l’inventaire communautaire
* Atelier de formation sur les plans de sauvegarde
* Atelier de formation sur la préparation des dossiers de candidature

Des conseils sur la préparation des ateliers sont disponibles dans l’unité d’introduction de chaque atelier. Le facilitateur peut ainsi choisir le meilleur moment, au sein de chaque atelier, pour introduire ces unités. Il est conseillé de les présenter le plus tôt possible au cours de l’atelier afin que les participants soient sensibles aux questions de genre tout au long de l’atelier. En outre, lorsque le facilitateur aborde la session 3 qui est consacrée aux différentes études de cas, celui-ci doit veiller à présenter l’ensemble des études de cas dans le cadre d’un seul débat, surtout s’il utilise l’étude de cas 42, et ce, afin de comparer différentes dynamiques des genres.

#### adaptation au contexte national/local des participants

Les discussions interculturelles à propos du genre requièrent un certain niveau de sensibilité. En raison de la nature très sensible, voire parfois controversée, de ce sujet, replacer la discussion sur le genre et le PCI dans le contexte national (ou subrégional) est un principe essentiel de cette unité : les participants doivent quitter l’atelier avec la capacité d’appliquer les connaissances et la compréhension acquises à la situation de leur(s) état(s), dans un contexte spécifique. Les discussions et les exercices sont censés être favorables à une approche ouverte, et permettre une analyse des discussions entre participants qui reflète leurs visions et leurs approches. Grâce à un « prisme du genre » adapté au contexte, les participants accueilleront favorablement les discussions et ne ressentiront pas de jugement extérieur de leurs croyances et de leurs normes sociétales. Les discussions doivent offrir un environnement propice afin que les participants abordent, dans les meilleures conditions, les questions de genre dans un contexte qui leur est propre. Lier le sujet au contexte national ou local est donc fortement conseillé, et les facilitateurs peuvent encourager les participants à illustrer l’unité au moyen de leurs propres exemples lorsque cela s’avère pertinent et approprié.

###### diapositive 1

Genre et patrimoine culturel immatériel

###### diapositive 2

Dans cette présentation …

Présentez-vous et demandez aux participants de se présenter (dix minutes maximum), puis expliquez le déroulement et l’approche de l’unité.

L’objectif principal de cette session d’introduction est de faire prendre conscience aux participants des présuppositions qu’ils ont à propos du genre, et de les sensibiliser aux interactions entre genre et PCI et aux différentes manières d’envisager la discrimination fondée sur le genre et le PCI. Cet objectif sera atteint grâce aux deux exercices suivants, dont le dernier est un jeu de rôle qui peut être supprimé en cas de manque de temps.

SESSION 1 : étudier le lien entre genre et PCI

###### diapositive 3

Aller au delà de nos idées sur le genre

Exercice 1 : activité d’amorce destinée à briser la glace entre les participants

Il s’agit d’une activité de lancement de l’unité, destinée à briser la glace entre les participants et à leur faire prendre conscience de leurs présuppositions à propos du genre. Dans cet exercice, vous présentez deux scénarios de « pensée latérale », et vous demandez aux participants de découvrir « ce qui s’est passé », au moyen de questions auxquelles on ne peut répondre que par oui ou non. Le premier scénario n’est pas en lien avec le genre mais il démontre clairement les dangers de ne pas être conscient de ses propres présuppositions sous-jacentes.

Note : vous ne devez pas consacrer plus de 15 minutes aux deux scénarios.

Premier scenario : Antoine git sur le sol, mort. Autour de son corps, il y a des éclats de verre et de l’eau. Cléopâtre, inclinée sur un siège, semble imperturbable. Que s’est-il passé et comment Antoine est-il mort ?

Réponse : Antoine était un poisson rouge dans un bocal, et Cléopâtre est un chat qui a renversé le bocal en essayant d’attraper Antoine. La mort du chat est due à un manque d’oxygène.

Note : Selon le contexte culturel de l’atelier, on peut remplacer Antoine (l’homme/le mâle) et Cléopâtre (la femme/la femelle) par un autre célèbre couple d’amoureux tel que Leili et Majnoun ou …

Deuxième scénario : Un chirurgien et sa fille ont un très grave accident de voiture. Il est déclaré mort sur le lieu de l’accident, mais elle est vivante bien que très gravement blessée. Elle est conduite d’urgence à l’hôpital et admise immédiatement au bloc opératoire où le chirurgien de garde déclare : « Je ne peux pas m’occuper d’elle, c’est ma fille… »

Réponse : Le deuxième chirurgien est une femme, c’est la mère de la patiente accidentée.

Note : Cet exercice peut prendre de 2 à 20 minutes, selon les participants.

###### diapositive 4

Aller au delà de nos idées sur le genre (2)

Exercice 2 : Brainstorming

Dans cet exercice, les participants partagent, de façon interactive, leurs visions des divers aspects du genre dans son rapport avec le PCI, son interprétation/sa pratique et sa sauvegarde. Essayez d’encourager les participants à donner leur avis, et invitez-les à exposer leur vision du lien entre genre et PCI. Il est possible que vous deviez également les orienter conformément à ce qui a été expliqué dans l’introduction aux présentes notes du facilitateur.

Commencez par demander aux participants de réfléchir au nombre de catégories de genre qu’ils sont capables d’imaginer (ceux d’entre nous qui restent enfermés dans une conception binaire du genre arrivent en général à imaginer 2 catégories, l’homme et la femme). Puis, dites au groupe que de nombreuses communautés autochtones en Amérique du nord reconnaissent plus de 2 catégories de genre. Demandez au groupe d’imaginer quelles sont ces autres catégories. Par exemple, les individus dont l’identité de genre est différente, qui sont considérés comme ayant à la fois un esprit masculin et un esprit féminin et identifiés comme « bi-spirituels » (pour en savoir plus, cf. l’article, en anglais, paru dans The Guardian - <http://www.theguardian.com/music/2010/oct/11/two-spirit-people-north-america>). Certaines communautés culturelles ont même plus de 3 catégories de genre (jusqu’à 30).

###### diapositive 5

La dynamique des genres du PCI

Parmi les questions que les participants peuvent envisager pour aborder le concept de « genre et PCI », on citera :

* Comment le PCI contribue-t-il à façonner les identités de genre, et vice-versa ?
* Comment le PCI est-il le reflet d’aspects liés au pouvoir social des rôles de genre ?
* Comment les rôles liés au genre influencent-ils l’interprétation/la représentation et la transmission du PCI ?
* Comment le genre influence-t-il la transmission du PCI, et quelles en sont les implications pour (a) le PCI et (b) les groupes de genre ?
* Comment le PCI peut-il conforter les rôles de genre et les stéréotypes ?

SESSION 2 : genre, égalité et PCI

###### diapositive 6

Genre, égalité et PCI

Exercice 1 (Imprimé 1) :

Pour cet exercice, il est demandé aux participants de se pencher sur de courts textes rassemblés dans l’imprimé 1, afin d’acquérir une compréhension plus nuancée du lien entre dynamique des genres et PCI, évoqué dans la session 1, ainsi que de la question, à la fois complexe et sensible, de l’égalité des genres et de la discrimination dans le domaine du PCI. Les textes sont les suivants :

* Définition du PCI selon l’Article 2(1) de la Convention ;
* Article 5 de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes - CEDAW (1979) ;
* Déclaration universelle de l’UNESCO sur la diversité culturelle (2001).

Pour cet exercice, demandez aux participants d’étudier dans quelle mesure l’Article 2(1) peut être interprété comme une réponse à la dynamique des genres du PCI et aux questions d’égalité des genres évoquées dans cette session. Puis, les participants devront poursuivre leur réflexion à la lumière des principes énoncés dans l’Article 4 de la Déclaration de l’UNESCO de 2001 et de l’Article 5 de la Convention CEDAW, qui s’inscrivent dans le cadre plus large des droits de l’homme et des politiques culturelles. C’est d’ailleurs dans ce cadre que la Convention de 2003 a été élaborée.

Note destinée au facilitateur sur l’Article 5 de la Convention CEDAW :

Dans cette approche, ce ne sont pas les attitudes et pratiques culturelles traditionnelles en tant que telles (ni même les potentiels rôles séparés que l’on attribue aux hommes et aux femmes) qui sont perçues comme problématiques mais touts les conséquences négatives qui peuvent en résulter. Parmi ces conséquences, on pourra citer le fait de considérer les femmes comme inférieures aux hommes, ou le recours à des rôles stéréotypés qui dépossèdent les femmes de leur pouvoir ou portent atteinte à leurs intérêts. Par ailleurs, obligation est faite aux États parties de prendre des mesures spécifiques pour y mettre fin.

De la même façon, s’agissant du genre et du PCI, le travail à entreprendre doit s’inscrire dans la même volonté d’éviter ces aspects négatifs tout en favorisant les retombées positives de l’interprétation, de la pratique et de la représentation du PCI pour les femmes et les personnes dont le rôle de genre n’est pas dominant.

###### diapositive 7

Égalité des genres et sauvegarde du PCI

Exercice 2 (Imprimé 2) :

Dans cet exercice, le lien entre égalité des genres et sauvegarde du PCI est étudié plus avant grâce à une discussion entre tous les participants et une mise en avant des différences potentielles entre l’égalité des genres et la sauvegarde du PCI d’une part et la dynamique des genres du PCI, précédemment évoquée, d’autre part.

Cet exercice introduit également deux questions importantes : de quelle manière les aspects du PCI liés au genre peuvent-ils être potentiellement discriminatoires ? Comment cette réalité peut-elle être prise en compte dans les approches de sauvegarde du PCI ?

Selon le temps disponible et le contexte de l’atelier, les questions suivantes peuvent être soulevées dans le cadre de l’exercice :

* S’agissant de la sauvegarde du PCI, comment des approches « insensibles au genre » peuvent-elles conduire à ignorer l’existence de pratiques discriminatoires ou, au contraire, à négliger un élément spécifique du PCI qui encourage l’égalité des genres ?
* Comment juger qu’un élément du PCI est discriminatoire, et qui doit porter ce jugement ? (Étudiez succinctement le cas (1) pour répondre à cette question)
* S’agissant du PCI, quel est son potentiel d’évolution au fil du temps afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins de la société (notamment en matière d’égalité des genres) ?

(Faites référence ici aux cas (2) et (3))

* Comment la discrimination fondée sur le genre interagit-elle avec d’autres formes de discrimination (fondées sur l’âge, la classe sociale, la caste, l’ethnie, les conditions économiques, le niveau d’éducation, le handicap, etc.)

(Faites référence ici au cas (4))

Exercice 3 : Jeu de rôle

Ce jeu de rôle met en scène un individu dont le « droit de choisir qui bon lui semble » entre en conflit avec les sentiments de dignité et d’identité culturelle partagés par la communauté. Choisissez deux participants qui jouent les rôles des deux époux (probablement un homme et une femme mais pas nécessairement, cela dépend beaucoup de vos participants), l’un appartenant à un groupe particulier (culturel, religieux, etc.), l’autre étant « extérieur » à ce groupe. Le reste des participants jouent les rôles de différents membres de la communauté (par exemple, les anciens de la tribu, ou un rôle similaire) qui sont, à différents niveaux, opposés au mariage pour des raisons culturelles ou par fidélité à la tradition.

Si vous souhaitez complexifier la situation, vous pouvez ajouter à votre scénario des éléments relatifs à la caste ou au handicap d’un des deux époux potentiels.

SESSION 3 : Approfondir notre connaissance de la dynamique des genres au moyen d’études de cas

###### diapositive 8

Présentation des études de cas

Ces études de cas de différentes pratiques du PCI sont destinées à analyser les rôles spécifiques assignés aux genres, les relations entre les groupes de genre et les problèmes liés au genre révélés par la pratique : (i) Étude de cas 40 : PCI (artisanat ou production alimentaire) dans lequel les femmes et les hommes ont des rôles spécifiques – analyse des modèles de participation spécifique au genre ; (ii) Étude de cas 41 : PCI (prévention/résolution des conflits) ; (iii) Étude de cas 42 : PCI (expression artistique) dont la représentation est exclusivement réservée à un groupe de genre spécifique qui n’est cependant pas pleinement accepté dans la société mais qui, dans le contexte de cette pratique, dispose d’un statut reconnu et d’une possibilité de subvenir à ses besoins ; Étude de cas 43 : (iv) PCI (expression artistique) dans lequel les relations entre les genres sont une des composantes de l’interprétation ; et (v) Étude de cas 44 : PCI dans lequel les rôles traditionnels liés au genre sont remis en question, et qui interroge sur la portée des changements induits par cet élément dans les relations sociales en général. Les études de cas sont présentées dans des dossiers séparés, il est toutefois important de les soumettre aux participants et des les utiliser ensemble afin d’illustrer de façon comparative différentes dynamique des genres.

***Note importante sur l’étude de cas 42 :***

Ce cas concerne une représentation rituelle d’un groupe de genre non dominant et son contenu peut être matière à controverse. Dans certaines régions, le facilitateur devra faire montre d’une certaine prudence lorsqu’il abordera le sujet du transgenre et prendre en considération les normes culturelles locales. La présentation d’un aspect du PCI à des participants originaires d’une société qui considère un sujet comme polémique, pourrait leur donner l’impression que l’on tente d’imposer un point de vue international, ce qui s’avérerait problématique pour engager le dialogue avec les participants. Cela pourrait porter préjudice, voire aller à l’encontre d’une approche plus générale des questions de genre. En conséquence, il revient au facilitateur d’estimer le caractère approprié de cette étude de cas par rapport au contexte culturel et sociétal des participants. Si le facilitateur n’a pas recours à l’étude de cas 42, il devra également faire attention à la diapositive 8 de la présentation PowerPoint (le point 3 évoque le cas 42).

###### diapositive 9

Envisager chaque cas à travers un « prisme du genre »

Chaque cas fera l’objet d’une analyse et d’un débat au cours desquels il conviendra d’avoir recours à un « prisme de genre » qui prenne en compte le contexte. Il sera également demandé aux participants d’illustrer leur discours d’exemples pertinents tirés de leur expérience ou pris dans leur pays. Plusieurs questions doivent être abordées au cours de cette session, en se souvenant des éléments évoqués lors du brainstorming (session 1, exercice 2)

* Quelle est la dynamique des genres en jeu dans chaque cas ? Y-a-t-il, dans certains cas, une dynamique des genres cachée ?
* Quelle est l’importance de cette dynamique pour le PCI en question ?
* Quelles sont les conséquences, dans chacun de ces cas, pour les rôles de genre et les relations sociales (y compris pour le pouvoir social des différents acteurs) ?
* Comment, dans les cas étudiés, d’autres facteurs (âge, ethnicité, etc.) peuvent-ils interagir avec le genre ?
* Quelles conséquences ont-ils sur l’identification, la reconnaissance et la sauvegarde du PCI ?

Il sera ensuite demandé aux participants de donner leurs propres exemples de PCI qui appartiennent à l’une des catégories déjà citées de PCI sexospécifique, de les situer sur une carte et d’expliquer l’équilibre et la dynamique des genres en jeu.

Demandez aux participants d’identifier des cas dans lesquels les femmes sont, au regard du PCI, « dominantes », d’autres dans lesquels les hommes sont « dominants » et enfin des cas dans lesquels d’autres groupes définis par leur genre sont « dominants ». Demandez ensuite aux participants d’essayer d’en interpréter la signification.

Il est également intéressant pour les participants d’envisager des cas dans lesquels le PCI détenu par des groupes de genre spécifique n’a pas été identifié ou reconnu officiellement (au niveau national ou international) ou dans lesquels d’importants aspects du PCI liés au genre ont été ignorés lors de l’identification ou de la reconnaissance. Les participants sont ensuite invités à réfléchir (a) aux raisons de cette situation et (b) à l’impact sur les groupes et communautés en question.

SESSION 4 : session de conclusion

Conclusion

###### diapositive 10

La dernière partie de l’unité est une session de conclusion construite autour d’une série de questions qui peuvent être utilisées dans le cadre d’une discussion guidée. Elle est conçue afin de tester la prise de conscience, par les participants, des questions de genre dans le domaine du PCI et de sa sauvegarde. Vous pouvez décider de la présentation de ces questions aux participants, et éventuellement choisir parmi toutes les questions celles que vous souhaitez aborder. En effet, toutes ne sont peut-être pas adaptées au groupe en question et elles sont certainement trop nombreuses pour être toutes posées.

Éléments de discussion

Les questions suivantes peuvent constituer des éléments de discussion pour cette dernière session :

* Toutes les sociétés partagent-elles la même conception du genre ?
* Comment le PCI contribue-t-il à la création et à l’expression de la construction de l’identité de genre, et inversement ? Pouvez-vous donner des exemples d’implication du genre dans la création, la pratique, l’interprétation et la transmission et/ou la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ?
* Pouvez-vous donner des exemples de la façon dont divers groupes de genre dans votre société ont des fonctions et des rôles différents en ce qui concerne le PCI ?
* Pensez-vous que le texte de la Convention prenne effectivement en considération la dynamique des genres du PCI ?
* De quelle façon le PCI peut-il conforter les rôles de genre et les stéréotypes ?
* Dans le cadre du PCI, la ségrégation selon le genre est-elle nécessairement discriminatoire ? Merci de donner 1 ou 2 exemples pour illustrer votre propos.
* Comment l’aspect de la sauvegarde du PCI relatif aux droits de l’homme opère-t-il dans le cadre de la Convention de 2003 ?
* Pouvez-vous citer un cas dans lequel le libre arbitre d’un individu entre en conflit avec le sentiment de dignité et d’identité culturelle partagé par toute une communauté ?
* Quelle question essentielle faut-il se poser lorsqu’on envisage la sauvegarde du PCI à travers un « prisme de genre » ?
* Pensez-vous que la dynamique des genres du PCI puisse évoluer au cours du temps ?
* Quel est le moment le plus approprié pour tenter de changer la dynamique des genres du PCI ? Comment ce changement peut-il être délibérément amené ?

1. UNESCO. Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Dans cette unité, il est fait référence à ce document sous le nom de « Textes fondamentaux »). Paris, UNESCO. Document consultable en ligne : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00503>). [↑](#footnote-ref-1)
2. . Il est souvent fait référence à cette Convention sous le nom de « Convention du patrimoine immatériel », « Convention de 2003 » et, dans cette unité, simplement sous le nom de « Convention ». [↑](#footnote-ref-2)